

## L'impératif, entre profil discursif et chronothèses guillaumiennes

Akono Martin Brice<sup>1</sup>

### Résumé

On doit à Guillaume d'avoir introduit une distinction dans la représentation des modes verbaux. Pour lui, les modes du verbe n'expriment pas le temps de façon identique. Il les situe dans une triple échelle appelée chronogénèse, entendue comme la genèse en puissance de la représentation du temps. La chronogénèse livre en réalité trois profils encore appelés chronothèses, notamment l'image du temps *in posse*, qui correspond à l'infinitif et aux participes ; l'image du temps *in fieri*, qui correspond au mode subjonctif et, enfin l'image du temps *in esse*, qui s'applique au mode indicatif. L'impératif ne figure dans aucun de ces profils, car il semble ne pas avoir sa place dans le système psychique, ce que semblent pourtant contredire les pièces dramatiques. Ainsi, l'impératif serait-il exclusivement un mode du discours ? L'hypothèse que nous formulons est que ce mode, au regard de l'usage qu'en font les dramaturges, ne serait vraiment pas exclusif au discours. Notre objectif dans cette communication est donc de montrer que l'impératif peut relever aussi bien du discours que de la pensée. À cet effet, nous convoquons le guillaumisme comme cadre théorique. La pièce théâtrale *Trois prétendants un mari* de Guillaume Oyono Mbia nous servira de corpus, pour une démarche qui se voudra quantitative.

**Mots-clés** : chronogénèse, puissance, système psychique, guillaumisme, image du temps.

### Abstract

*We owe it to Guillaume to have introduced a distinction in the representation of verbal modes. For him, the modes of the verb don't similarly express time. He situates them on a triple scale called chronogenesis, understood as the potential genesis of the representation of time. Chronogenesis actually delivers three profiles also called chronotheses, in particular the image of time in posse, which corresponds to the infinitive and the participles; the image of time in fieri, that corresponds to the subjunctive mode; and the image of time in esse, which applies to the indicative mode. The imperative does not appear in any of these profiles because it seems to have no place in the psychic system. Which obviously is not always the case in dramatic plays. So, is the imperative exclusively a mode of discourse? The hypothesis we are formulating is that this mode, in the eyes of playwrights, is really not exclusive to discourse. Our objective in this communication is therefore to show that the imperative can arise as much from speech as from thought. To this end, we call on psychomechanics as the theoretical framework. Guillaume Oyono Mbia's theatrical play *Trois prétendants un mari* will serve as corpus, for an approach that is intended to be quantitative.*

**Keywords**: chronogenesis, mental, psychic system, psychomechanics, image of verbal time

---

<sup>1</sup> Docteur Ph. D en linguistique, option psychomécanique du langage ; Chargé de Cours ; Université de Yaoundé 1 ; Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines ; Département des Sciences du Langage. Email : [briskofolk@yahoo.fr](mailto:briskofolk@yahoo.fr).

## Introduction

L'objectif de cette communication est de montrer que l'impératif, habituellement considéré comme un mode du discours en théorie guillaumienne, peut aussi relever du système mémoriel. Le verbe s'y signale en fait par une forte variété formelle. Ce polymorphisme contraste avec celui du nom qui ne varie qu'en genre et en nombre. Le verbe comporte ainsi plusieurs modes. Chacun d'eux admet plusieurs temps organisés autour de six personnes morphologiques, dans la plupart des cas.

Dans la représentation du temps verbal, Guillaume convoque la chronogenèse que Moignet (1981 : 63) définit comme « la genèse, en pensée, de la représentation du temps ». Elle est en réalité le résultat du temps opératif, nécessaire à l'élaboration de la successivité des images du temps selon une organisation rigoureuse. La chronogenèse n'a pas de signe propre puisqu'elle n'est manifestée que par les étapes auxquelles elle peut être saisie au cours de sa réalisation. Ces étapes correspondent de fait aux différents modes verbaux. La chronogenèse livre ainsi trois profils encore appelés chronothèses, auxquelles s'attache une sémiologie et qui deviennent empiriques. Les trois chronothèses sont le temps *in posse* (temps en puissance), le temps *in fieri* (temps en devenir) et le temps *in esse* (temps en être). Ces trois étapes constituent l'entier des modes chronogénétiques. On y range les différents modes verbaux, selon l'expression temporelle voulue, excepté le mode impératif, d'où l'implication en théorie qu'il s'agit d'un mode du discours. Ne relevant pas de la pensée, il ne saurait donc appartenir à aucune chronothèse.

Toutefois, au regard de l'exploitation de certains genres, plus précisément le théâtre où l'impératif est fort fréquent, il semble que son emploi relève parfois de la visée du discours de l'auteur, qui est une opération mentale précédant la visée phrastique. Ainsi, doit-on considérer que le mode impératif relève exclusivement du discours ? Nous formulons comme hypothèse qu'il s'agit d'un mode qui peut certes relever du discours, mais qui pourrait également avoir une corrélation avec la dimension cognitive, en fonction de l'intention de communication du locuteur. Afin de valider ou d'invalider notre hypothèse, nous prendrons appui sur la pièce théâtrale *Trois prétendants un mari* de Guillaume Oyono Mbia (2000). En convoquant le guillaumisme comme cadre théorique dans ce travail, les grands mouvements partiront d'abord de la présentation du temps selon Guillaume ; ensuite, nous examinerons le fonctionnement de l'impératif comme mode du discours ; enfin, nous justifierons pourquoi il peut être un mode de pensée.

### 1. La représentation guillaumienne du temps

Un signe de langue recouvre un psychisme, et ce psychisme présente le caractère d'être un mouvement, non pas un état (Picoche 1986 : 7). Ainsi, un signe pris dans la langue est le symbole d'un cinétisme, et de l'entier d'un cinétisme. Picoche (op.cit.) entend par cinétisme les mouvements de pensée, une sorte de trajectoires sémantiques dont tout point peut être le siège d'une immobilisation par le discours. Mais si l'on prend le signe dans le discours, il n'est jamais représentatif du cinétisme entier, plutôt d'un état de suspension de ce cinétisme. Ainsi, le cinétisme est perçu comme le mouvement qui définit les mots, et chaque mot est soumis à des emplois variés selon le contexte.

D'après Moignet (1981 : 35), le nom et le verbe sont adossés à une dichotomie fondamentale de la pensée : l'espace et le temps. L'expérience humaine est répartie entre ce qui a trait à l'espace, le nom, et ce qui a référence au temps, le verbe. Le verbe exprime des actions, des événements et des procès en les situant dans le temps. Il indique l'époque (le passé, le présent ou l'avenir) à laquelle ils ont eu, ils ont, ils auront ou devraient avoir lieu du point de vue du locuteur. Les verbes, conjugués à leurs différentes formes, permettent aussi de situer les événements les uns par rapport aux autres, en indiquant lesquels se produisent antérieurement, simultanément ou ultérieurement.

En linguistique guillaumienne, les modes du verbe n'expriment pas le temps de la même façon. Guillaume (1970) les situe dans une triple échelle appelée chronogénèse, entendue comme la genèse en puissance de la représentation du temps. Le psychisme construit une représentation du temps, qui est opérante en toute expression langagière : toute chronothèse suppose une chronogénèse, soit une opération mentale qui construit d'abord l'aspect, puis le mode, enfin le présent avec ses chronotypes, futur et passé. La chronogénèse livre en réalité, précise Moignet (1981 : 63), trois profils encore appelés « chronothèses », précisément l'image du temps *in posse*, l'image du temps *in fieri* et l'image du temps *in esse*. Chacune de ces chronothèses regroupe en son sein une catégorie bien précise de modes.

### 1.1. Le temps *in posse*

La première chronothèse définie par Guillaume (op.cit.) dans la représentation du temps est l'image du temps *in posse*. Elle correspond au temps en puissance, qui réfère à la dimension temporelle cognitive. Ici, le verbe n'a encore aucune forme temporelle et suggère une multitude de possibilités discursives. C'est la correspondance du mode quasi-nominal.

*De facto*, le mode quasi-nominal compte trois formes dont aucune ne dévoile morphologiquement l'identification de la catégorie de la personne. Ces formes correspondent généralement aux modes impersonnels : l'infinitif et les participes.

#### 1.1.1. L'infinitif

Le Goffic (1993) présente l'infinitif comme une catégorie mixte :

« En tant que catégorie régissante (c'est-à-dire ayant des expansions des compléments), l'infinitif est un verbe. C'est une forme verbale non personnelle (n'ayant ni sujet ni marque de personne), dépourvue d'ancrage temporel ou de valeur modale (autre que l'indicateur du concept), mais qui retient du verbe sa puissance nodale (avec les possibilités de circonstancement et de négation du verbe).

En tant que catégorie régie, l'infinitif se comporte comme un nom (sans en avoir la réaction) : il peut être sujet, objet, régime indirect...l'équivalence entre l'infinitif et le nom est une donnée fondamentale de la pensée. » [Le Goffic, 1993 : 35]

Ce double comportement et son importance dans la syntaxe de la phrase font de l'infinitif une catégorie syntaxique à part entière. Dans le système du temps, l'infinitif est la forme qui donne l'image temporelle la plus virtuelle.

Moignet (1981 : 65) précise à cet effet qu'elle « *marque l'entrée dans ce système, au sortir du système du nom* ». Désigner un verbe par sa forme infinitive n'est pas une convention sans fondement. C'est utiliser la forme qui inaugure le verbe et qui contient en puissance la totalité du défilé de ses formes.

Au terme de sa formalisation, l'infinitif ne se conclut pas à la personne cardinale, mais plutôt à la personne ordinale virtuelle, c'est-à-dire non traduisible par un pronom. C'est d'ailleurs ce statut très particulier de la personne qui justifie pleinement son appartenance intégrale au système verbal. Il peut ainsi assumer la fonction verbale de prédicat, constituer le nœud de la phrase, etc., mais ne saurait être incident à un nom ou à un pronom de la fonction sujet.

### 1.1.1. *Le participe et le gérondif*

Le participe est la forme adjectivale du verbe qui évoque une propriété soumise à la durée pour le participe présent, ou résultative pour le participe passé. En effet, Moignet (1981 : 67) précise que « *la forme en -ant correspond à la seconde représentation dans le mode quasi-nominal* ». Dans l'image du temps *in posse*, le participe décline une atteinte et un franchissement de la ligne du temps. Ce qui occasionne une addition du temps accompli et du temps en accomplissement. Cette forme en *-ant* correspond à deux types d'emploi : adjectival et adverbial.

#### □ *L'emploi adjectival*

Il est encore appelé participe présent. C'est en fait une forme verbale qui désigne une action et qui se forme sur la première personne du pluriel du présent de l'indicatif, à laquelle on ajoute la désinence *-ant*. L'illustration suivante en est la preuve :

1a. Entre Makrita, **revenant** des champs (*Trois prétendants un mari* : p.22).

La forme « *revenant* » évoque l'idée d'une action déjà accomplie en partie et destinée à continuer.

Le participe présent, quant à lui, appartient, tout entier, à la hauteur oméga du système verbal. De fait, la tension du verbe avec lui est épuisée, aucune part d'accomplissement ne s'y attache. C'est la fin du verbe, autrement dit sa forme révolue. L'énoncé ci-après nous en apporte le témoignage :

2a. Matalina : « Surtout que ce jeune homme avait **versé** ces cent mille francs en une fois, comme vrai prétendant ! » (*Trois prétendants un mari* : p.15).

Comme on peut le constater dans l'énoncé *supra*, avec l'emploi du participe passé « *versé* », le verbe est réduit à ce qui est purement résultatif en lui. La tension n'y est plus qu'un passé mémoriel.

#### □ *L'emploi adverbial*

Ce deuxième cas de figure correspond au gérondif. Il est incident à un verbe comme le serait un adverbe. Le plus souvent, la forme en *-ant* dans l'emploi du gérondif est une sorte de nom

verbal amené par la préposition –en. Cette dernière lui favorise la traduction d'un procès intériorisant, à l'égard d'un autre procès.

Soit la phrase ci-après :

3a. Okô apparaît **en lisant** un manuel. (*Trois prétendants un mari* : p. 50)

À l'observation, l'emploi de la forme « en lisant » dévoile une image du temps comportant une part d'accompli et une part d'accomplissement. Elle est appropriée à inclure en elle le déroulement d'une tension verbale concomitante, avec des effets de sens de simultanéité entre deux actions : l'apparition d'Okô et la lecture du manuel.

Et qu'en est-il du temps en devenir ?

### 1.2. Le temps in fieri

Cette seconde chronothèse désigne la représentation de l'image du temps en devenir, laquelle correspond au mode subjonctif. Il s'agit d'un mode qui a la particularité d'exprimer des faits non accomplis. En seconde chronothèse, comme le précise Moignet (1981 : 64), il apparaît la représentation de la personne actuelle et ordinale, liée à une hiérarchie qu'institue l'acte de langage. Toutefois, l'image du temps reste virtuelle. La réalité de la catégorie de la personne signifie que l'image du temps virtuel qu'il apporte est rapportée à un être situé relativement à l'auteur d'un énoncé. Aussi le mode de la seconde chronothèse, le subjonctif, comporte-t-il la distinction des personnes ordinales.

Outre l'avènement de la personne ordinale, le subjonctif comporte une vision de l'image du temps, celle de l'orientation cinétique. Traditionnellement, il compte deux séries de formes, deux temps qui se situent chacun sur l'un des deux niveaux de la structure du verbe au subjonctif présent et au subjonctif imparfait. Le présent est un subjonctif prospectif, et l'imparfait un subjonctif rétrospectif. Mais cette terminologie, selon Guillaume (1970), est inexacte en ce sens qu'elle semble impliquer une distinction d'époque. Pourtant l'une et l'autre forme sont en fait une sorte de « *présent large* » (Moignet 1981 : 70), n'entrant en opposition, ni avec un passé, ni avec un futur. Le subjonctif, s'opposant à l'indicatif qui représente le temps en être, ne discrimine pas les époques de la durée.

### 1.3. Le temps in esse

Des trois chronothèses en présence dans le système temporel, le temps *in esse* en constitue la troisième. Il ne s'agit de rien d'autre que du temps en être, qui réfère au mode indicatif.

Dubois (1989) définit ce mode en ces termes :

« On appelle indicatif le mode de la phrase assertive (affirmative ou négative). L'indicatif est le mode non marqué définissant le statut de base de la phrase.

On appelle indicatif l'ensemble de formes verbales qui, en français, est le mode des phrases assertive et interrogative : Paul vient. Paul vient-il ? » (Dubois, 1989 : 256)

En outre, l'indicatif est le mode du réel. On l'emploie pour exprimer des actions accomplies, ou dont la réalisation est évidente.

Traditionnellement, l'on distingue quatre temps simples (le présent, le futur, le passé simple et le futur simple) et quatre temps composés (le passé composé, le futur antérieur, le passé antérieur et le plus-que-parfait). Tous ces temps possèdent une valeur temporelle qui permet de situer les actions dans une chronologie.

Selon Moignet (1981 : 74), « *L'indicatif comporte cinq temps : un présent, deux passés et deux futurs* ». Le présent constitue l'axe de la symétrie du système. Il est séparateur des époques de la durée, par sa position entre le passé et le futur et correspond au temps qui est effectivement vécu. Ce qui le distingue du passé, qui est du temps de mémoire contenant le vécu, et du futur qui est du temps de la fiction, du non-vécu. Pour ainsi dire, le temps est occupé par la pensée et par l'acte de langage. Il constitue ainsi la seule référence possible pour parler du temps.

Quant aux deux passés, il existe le passé du niveau A et le passé du niveau oméga. Le niveau A correspond au passé simple, encore nommé *prétérit*. Il ne comporte aucune part d'accompli dans l'image du passé qu'il suggère. Dans la structure du mode indicatif, le temps du niveau oméga correspond à l'imparfait. En transposant dans le temps passé l'image du présent, il est construit un temps comportant du déjà révolu, un passé ayant en lui-même un passé.

Relativement au futur, il en existe aussi un du niveau A, et un autre du niveau oméga. Le premier est un futur catégorique qui consiste dans une image du temps survenant inversé en direction de l'avenir de façon précoce. Il est ainsi obtenu la prospection d'une image de temps non voulue, par refus de l'époque présente, mais possible, par adossement à la partie ultérieure du temps. Et lorsqu'on évoque le futur du niveau oméga dans la structure du mode indicatif, on fait allusion au futur hypothétique qui correspond à ce que la tradition grammaticale appelle encore le mode conditionnel. Le mode conditionnel ne déclare pas l'époque future en tant que telle, comme le futur catégorique. Autrement dit, le futur hypothétique ne distingue pas le présent dans le sens prospectif.

Au final, la chronogenèse ainsi présentée, il ressort trois principaux profils parmi lesquels ne figure point le mode impératif parce qu'il semble relever du discours.

## 2. L'impératif comme mode du discours

Dans la représentation du temps selon Guillaume, rappelons-le, les trois profils livrés par la chronogenèse sont le temps *in posse*, le temps *in fieri* et le temps *in esse*. L'impératif ne figure dans aucune de ces chronothèses, car, semble-t-il, relève essentiellement du discours. Moignet (1981 : 64) l'atteste lorsqu'il dit « *L'impératif n'y figure pas : mode de discours et non-mode de pensée, il n'a pas sa place en système* ». Ainsi, l'impératif ne relève pas de la pensée, de la dimension puissancielle. Son emploi est discursif, suite à l'accomplissement d'un ensemble de faits spontanés et non prémédités.

Le tout premier constat dans la réalisation de l'impératif dans le corpus est que le verbe se conjugue sans pronom et la phrase contient un point d'exclamation. Nous l'avons en illustration ci-après :

- 4a. Abessolo : (trionphant) « N'envoyez jamais vos filles à l'école ! » (*Trois prétendants un mari*: p. 22)

Comme on peut l'observer, le verbe « envoyez » ne s'accompagne pas d'un pronom sujet. Par ailleurs, il est à relever que la conjugaison d'un verbe à l'impératif ne respecte pas toutes les six personnes. En réalité, seules trois personnes sont attestées, ainsi que deux temps, notamment le présent et le passé. En français, l'impératif a une sémiologie assez particulière et se prête à plusieurs effets de sens.

## 2.1. La deuxième personne du singulier

Sa sémiologie est proche de celle de l'indicatif, sauf que les verbes du premier groupe se conjuguent sans pronom personnel sujet et sans la flexion « se ». L'exemple ci-après en apporte le témoignage :

5a. Atangana : (seul à avoir compris) « c'est moi que voici qui suis le vrai père de Juliette ! N'écoute que moi ! » (*Trois prétendants un mari* : p. 111)

La réponse d'Atangana « n'écoute que moi ! » est tout à fait spontanée. En fait, il répond instantanément au personnage Oko, l'un des trois prétendants qui déclare : « je voudrais que Juliette elle-même me le dise ». On ne peut pas affirmer que la réponse d'Atangana est préméditée, pensée. Elle est plutôt en réaction aux propos d'Oko. Ainsi, cette construction verbale relève essentiellement de la visée phrastique. Picoche (1986 : 5) parle encore de la « *psychosémiologie* » pour désigner la matérialisation des faits linguistiques, qui s'opère en discours. Cet emploi de l'impératif révèle qu'Atangana donne en réalité un conseil à OKO.

Quant aux autres verbes du deuxième et troisième groupe, la flexion « s » est attestée :

6a. Ondoua : (secouant, attristé, la calebasse maintenant vide) « Ah Atangana ! Fais ce que Mbarga te dit ! » (*Trois prétendants un mari* : p. 102).

Ainsi, le verbe « fais » est conjugué à la deuxième personne du singulier. Cet énoncé exprime un sentiment de colère d'Ondoua, qui donne littéralement un ordre à son interlocuteur Mezoé. L'exclamation « Ah Atangana », et la didascalie entre parenthèses « secouant, attristé, la calebasse maintenant vide » qui précèdent l'impératif, l'attestent d'ailleurs.

Toutefois, seule la conjugaison du verbe « aller », du troisième groupe, fait l'exception à la deuxième personne du singulier :

7a. Ondoua: « Va chercher un grand homme en ville ! » (*Trois prétendants un mari* : p.100)

Le verbe « va » à l'impératif n'accepte pas la flexion « s » à la deuxième personne du singulier, bien qu'étant du troisième groupe. Ici, l'impératif a valeur de recommandation : Ondoua demande à Juliette d'aller chercher un homme d'une bonne classe sociale en ville.

## 2.2. La première personne du pluriel

La sémiologie de la première personne du pluriel est proche de celle du présent de l'indicatif, sauf que l'impératif ne s'accompagne pas de l'expression d'un pronom sujet. L'exemple suivant le témoigne suffisamment :

8a. Mezoé : « Tu avais pleinement raison... **Prenons** Juliette par exemple... ! » (*Trois prétendants un mari* : p. 100).

L'emploi de l'impératif traduit un conseil, une recommandation à travers l'exemple pris sur Juliette.

### 2.3. La deuxième personne du pluriel

La sémiologie de la deuxième personne du pluriel à l'impératif est également similaire à celle du présent de l'indicatif :

9a. Ondoua : [...] Pourquoi tu n'envoies pas ta fille Matalina au collège... « Taisez-vous et allez boire votre vin de palme tranquillement chez vous ! » (*Trois prétendants un mari*: p. 100).

Les verbes « taisez-vous » et « allez » sont à la deuxième personne du pluriel de l'impératif présent. Seul le verbe « se taire » accepte la présence d'un pronom réfléchi inversé. Il s'agit en fait d'un verbe à la forme pronominale. L'impératif ici exprime un ordre et traduit la colère d'Ondoua. En effet, ce dernier fait sommation à ses interlocuteurs de se taire et de retourner chez eux. En retour, eux aussi cherchent à le convaincre d'inscrire sa fille au collège.

Somme toute, il est évident que le mode impératif relève du discours s'il est déclenché par un fait spontané. Si c'est en réaction à une action antérieure, on ne saurait par conséquent dire qu'il est prémédité. Toutefois, certains emplois de l'impératif semblent bien relever de la psychosystématique.

## 3. L'impératif comme mode de pensée : pour quelle chronothèse ?

Guillaume ne range l'impératif dans aucune des trois chronothèses qu'il suggère, dans la représentation du système temporel. On y trouve uniquement des modes qui ont comme point d'ancrage la pensée. L'auteur trouve que l'impératif est un mode exclusif au discours. Seulement, cela semble ne pas toujours être le cas, au regard de certains emplois qu'on en fait, notamment dans les œuvres théâtrales où les personnages manifestent fréquemment leurs émotions. Nous avons à cet effet exploité la pièce théâtrale *Trois prétendants un mari* de Guillaume Oyono Mbia. Nous y avons recensé quelques cas de figure où l'impératif part bel et bien de la dimension cognitive, selon la visée du discours d'un personnage. La visée du discours, qui précède la visée phrastique, désigne en réalité l'intention de communication, et ce mécanisme est puissant.

### 3.1. L'annonce d'un propos

Annoncer un propos signifie qu'on prépare l'auditoire ou le lectorat à la déclaration que l'on s'apprête à faire. Le propos, le plus souvent au style direct, est introduit par les deux points :

10a. Abessolo (trionphant) : « C'est la preuve de ce que je dis toujours : n'envoyez jamais vos filles au collège ! » (*Trois prétendants un mari* : p. 22).

La séquence « n'envoyez jamais vos filles au collège ! » est à l'impératif. Clairement, Abessolo révèle son intention de communication. On ne peut donc pas dire que l'emploi qu'il fait de

l'impératif est spontané. Il s'agit bel et bien d'une prise de parole préméditée, préparée et même annoncée. Nous avons là une opération qui s'effectue bien dans la pensée, avant d'être matérialisée dans le discours, à l'impératif.

### 3.2. L'usage de la répétition

La répétition consiste à énoncer la même réalité plusieurs fois. Nous l'avons en illustration ci-après :

11a. Abessolo : « Je vous le répète, battez vos femmes, battez-les ! » (*Trois prétendants un mari*, p. 15).

Avec la présence du verbe « répète » dans « je vous le répète », Abessolo prépare la suite de son propos qui se fait à l'impératif. La répétition « battez vos femmes, battez-les ! » traduit à suffisance la préméditation du locuteur. Il s'est préparé à le dire en dévoilant sa visée du discours avec la présence du verbe « répète » et en faisant appel à la répétition par la suite.

### 3.3. La juxtaposition modale

La juxtaposition est l'introduction d'une unité syntaxique sans la médiation d'un mot-outil. Elle est encore appelée parataxe. Dubois (2004) la définit en ces termes :

« La parataxe est un procédé syntaxique consistant à juxtaposer des phrases sans expliciter par une particule de subordination ou de coordination le rapport de dépendance qui existe entre elles dans un énoncé, dans un discours, dans une argumentation, c'est-à-dire, en termes de grammaire générative, sans procéder à l'enchâssement d'une phrase dans l'autre, ni coordonner l'une dans l'autre. » (Dubois, 2004 : 356)

Ainsi, il peut arriver que deux phrases soient juxtaposées, avec des modes distincts. L'exemple suivant en est la preuve :

11a. Atangana : (bas au public) « Et ces commerçants bamiléké ont de l'argent, c'est moi qui vous le dis ! Attendez voir ! » (*Trois prétendants un mari* : p103)

La première phrase « Et ces commerçants...vous le dis » est à l'indicatif, mode qui appartient à la troisième chronothèse, le temps *in esse*. Par la suite, la phrase « Attendez voir ! » est à l'impératif. Comment justifier donc qu'on passe du mode indicatif au mode impératif dans la même séquence, et considérer que seul l'indicatif relève de la dimension cognitive ? Il paraît clair qu'avec la didascalie « bas au public », le propos d'Atangana est préparé d'avance en puissance, tout comme la séquence à l'impératif. Sa visée du discours est dévoilée.

*In fine*, il est évident que même si le mode impératif est discursif, il est des emplois où il part d'une intention de communication en amont, dans la dimension cognitive. Ainsi, compte tenu de sa sémiologie et des valeurs significatives auxquelles il se prête, on devrait le ranger dans la troisième chronothèse, l'image du temps *in esse* où figure le mode indicatif.

## Conclusion

En définitive, le travail qui s'achève a consisté à mener la réflexion sur le thème « L'impératif, entre profil discursif et chronothèses guillaumiennes ». Guillaume situe l'expression du temps verbal dans une triple échelle appelée chronogénèse. Cette dernière livre trois profils encore appelés chronothèses, notamment l'image du temps *in posse*, l'image du temps *in fieri*, et l'image du temps *in esse*. L'impératif ne figure dans aucun de ces profils, car il semble ne pas avoir sa place dans le système psychique. Pourtant, au regard des différents emplois rencontrés dans les pièces théâtrales en général où l'impératif abonde, et précisément dans *Trois prétendants un mari* de Guillaume Oyono Mbia, l'impératif semble ne pas se limiter au discours. Notre objectif dans cette étude était de montrer qu'en effet, l'impératif est certes un mode du discours, toutefois les dramaturges en font également un usage cognitif. Et si tel est le cas, dans quelle chronothèse le range-t-on ?

Nous sommes d'abord parti de la présentation de la conception du système temporel selon Gustave Guillaume. Il propose trois chronothèses : le temps en puissance qui regroupe les modes infinitif et participe ; le temps en devenir où l'on trouve le mode subjonctif ; et le temps en être qui correspond au mode indicatif.

Ensuite, nous avons examiné le fonctionnement de l'impératif comme mode du discours dans *Trois prétendants un mari*. Il en ressort que ce mode est discursif s'il est déclenché par un fait spontané. Les actions accomplies ne sont pas préalablement préméditées dans la pensée.

Enfin, il a fallu démontrer que bien qu'étant un mode du discours, l'impératif peut aussi relever de la dimension cognitive. En réalité, tout dépend de la visée du discours du locuteur, qui est en est une opération mentale, car elle précède la visée phrastique qui, elle, est discursive. Dans le corpus proposé dans le cadre de cette étude, nous avons recensé des cas de figure où un personnage peut annoncer son propos, faire usage de la répétition ou encore dans une situation de juxtaposition modale. Compte tenu de la sémiologie et des valeurs auxquelles se prête l'impératif, proches du mode indicatif, nous avons suggéré de le classer dans la troisième chronothèse, le temps *in esse*, du moins lorsqu'il opère momentanément comme un mode de pensée.

## Références bibliographiques

- BAJRIC, S. (2005), Questions d'intuition. *La Langue au Prisme de la Psychomécanique du Langage*, IVRY-SUR-SEINE, Armand Colin/Larousse, 7-18.
- BERTUCCI, Marie-Madeleine (2007), Plurilinguisme, parlers métisses et configurations identitaires dans l'espace francophone. *Mots des migrants et Français circulant. Le français en Afrique 22*, 71-81
- CHARAUDEAU, P. (1992), *Grammaire du Sens et de l'Expression*. Paris : Hachette.
- DUBOIS et alii, (2007), *Grand Dictionnaire, Linguistique et Sciences du langage*. Paris : Larousse.
- ESSONO, J-M., (1998), *Précis de Linguistique générale*. Paris : l'Harmattan.
- ÉWANE, C. F. (2009), *Essai d'Analyse du Système hypothétique français, Perspective guillaumienne*. Paris : l'Harmattan.
- FUCHS, C. & Le GOFFIC, P. (1992), *Les linguistiques contemporaines*. Paris : Hachette.
- GUILLAUME, G. (1970), *Temps et Verbes, Théorie des Aspects Modes et des Temps*, Paris, Champion.
- GUILLAUME, G. (1971), *Leçons de Linguistique 1948-1949, Psychosystématique du langage, Principes, Méthodes et Application (I)*. Québec-Paris : Presses de l'Université de Laval, Klincksieck.

**Cinétismes (varia), Vol.1 – n°2, février 2023**

CINETISMES, Douala, Cameroun

BP: 3132, FLSH, FREF, ESSEC, Université de Douala, Cameroun

<https://www.revue-cinetismes.com/>

ISSN-L 2791-2973 // E-ISSN 2791-2981

- HAGEGE, Claude (1985), *L'homme de paroles; contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris : Fayard.
- JOLY, A et ROULAD, D., (1984), La distinction du nom et du verbe dans la théorie de G. Guillaume. *Modèles linguistiques*, Tome VI, fascicule 1, Presses universitaires de Lille, 41-52.
- LECLERC, J. (1992), *Langue et Société*. Québec, Mondia Éditeurs.
- LE GOFFIC, P. (1993), *Grammaire de la Phrase française*. Paris : Hachette.
- LOWE, R. et coll. (2000), *Le Système des parties du discours- Sémantique et Syntaxe*. Québec : Presses de l'Université de Laval.
- MAINGUENEAU, D. (1996), *Aborder la linguistique*. Paris : Le Seuil.
- MOIGNET, G. (1981), *Systématique de la Langue française*. Paris : Klincksieck.
- NORMIER, B. (2007), *L'apport des technologies linguistiques au traitement et à la valorisation de l'information textuelle*. Éditions ADBS.
- OYONO MBIA, G. (2000), *Trois prétendants un mari*. Yaoundé : Éditions CLE.
- PICOCHÉ, J. (1986), *Structures sémantiques du Lexique*. Paris Nathan.
- SOUTET, O. (1997), *Linguistique*. Paris : PUF.
- SOUTET, O. (2005), Peut-on représenter la chronogenèse sur le tenseur binaire radical ? *La Langue au Prisme de la Psychomécanique du Langage*. IVRY-SUR-SEINE : Armand Colin/Larousse, 19-30.
- WALD, P. (1994), L'appropriation du français en Afrique noire : une dynamique discursive. *Le Français en Afrique noire, fait d'appropriation*. Larousse : CNRS, 115-124.

